



Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques de Dakar

Organisation internationale à vocation académique reconnue par l'Etat du Sénégal Agrément N°Repesen/Ensup-P/AD/004-2016 couvrant toutes les formations, validées, entre autres par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation

DECLARATION FINALE ET RECOMMANDATIONS DE LA 4^{ème} EDITION DES VESPERALES GEOPOLITIQUES DU CEDS DE DAKAR

SUR LE THEME :

« GÉOSTRATEGIE ET GÉOPOLITIQUE DE L'IMPLANTATION DES BASES MILITAIRES ÉTRANGÈRES A TRAVERS LE MONDE : CONTROVERSES ET RÉSISTANCES LOCALES »

Dans le cadre de ses programmes académique de recherche/action, le Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques (CEDS) de Dakar, Think Tank et creuset d'excellence pour la pensée stratégique et géopolitique, spécialisé dans l'Intelligence Économique, et le renforcement des capacités d'analyse politique, diplomatique et géostratégique des décideurs et dirigeants en Afrique, a organisé, ce jeudi 30 janvier 2025, la quatrième édition de ses «Vespérales Géopolitiques», sur le thème :

« GEOSTRATEGIE ET GEOPOLITIQUE DE L'IMPLANTATION DES BASES MILITAIRES ETRANGERES A TRAVERS LE MONDE : CONTROVERSES ET RESISTANCES LOCALES »

Cette rencontre est organisée dans un contexte international marqué à la fois, par un désordre géopolitique émergent qui s'impose de plus en plus, et par une vague de controverses et de contestations de l'implantation des bases militaires étrangères à travers le monde, et particulièrement dans la plupart des pays africains. Elle constitue un éclairage sur l'opportunité et/ou la pertinence du maintien ou non des bases militaires étrangères dans les pays hôtes, à l'heure de l'affirmation ou de la réaffirmation des souverainetés nationales, des replis identitaires, de la remise en cause du droit du sol, des politiques migratoires prohibitives, qui s'érigent un peu partout comme des principes fondamentaux.

Outre les experts et chercheurs du CEDS de Dakar, les participants à cette visioconférence sont constitués, entre autres, par des invités officiels des représentants du Corps diplomatique, des représentants des institutions nationales, sous régionales et internationales, d'experts internationaux, des Chercheurs et universitaires, des journalistes, des représentant du secteur privé et des membres de la Société civile africaine et internationale.

A la fin des travaux qui ont été riches d'enseignements et qui ont été marqués par plusieurs communications et débats constructifs, s'en est suivie la déclaration suivante :

La 4^{ème} édition des « Vespérales géopolitiques » du CEDS de Dakar ;

- ✓ Considérant que la présence des bases militaires étrangères est observée partout à travers le monde,
- ✓ Considérant que l'implantation des bases militaires étrangères à travers le monde, constitue l'un des outils les plus visibles de la projection de puissance des États qui l'ont initiée,
- ✓ Considérant que ces bases, qu'elles soient terrestres, aériennes ou navales, répondent à des motivations diverses, potentielles, virtuelles, réelles ou supposées des pays concernés,
- ✓ Considérant qu'elles peuvent être perçues à la fois, comme des outils de dissuasion et de projection de forces, mais aussi comme des plateformes de coopération et/ou d'influence et de domination,
- ✓ Considérant que les bases militaires peuvent contribuer à (i) la sécurisation des intérêts économiques à travers la protection des ressources naturelles et des routes commerciales stratégiques, essentielles au commerce mondial ; (ii) à la lutte contre les menaces transnationales à la travers la prévention et la réponse au terrorisme, au trafic de drogues, ou encore à la piraterie maritime ; (iii) au maintien de l'influence géopolitique avec la consolidation des alliances militaires et diplomatiques; (iv) servir d'instrument de réponse humanitaire et de gestion des crises facilitant des appuis aux opérations de maintien de la paix ou à l'aide humanitaire, notamment dans les régions touchées par des conflits ou des catastrophes naturelles,

- ✓ Considérant que la présence des bases militaires étrangères dans les pays hôtes peut susciter aussi des interrogations légitimes : (i) sur les plans politique avec leur perception comme des instruments de domination étrangère ; (ii) sur le plan économique avec des difficultés d'évaluation exacte des retombées économiques et financières pour les pays hôtes ; (iii) sur le plan social avec la perception négative qu'ont les populations locales de ces présences étrangères contrastant avec la souveraineté nationale de leur pays,
- ✓ Considérant que certains y voient des vestiges du néocolonialisme, tandis que d'autres dénoncent leur rôle dans l'aggravation des tensions régionales,
- ✓ Considérant que pour beaucoup d'analystes, les bases militaires étrangères, sont le reflet des ambitions géopolitiques des grandes puissances,
- ✓ Considérant que si elles sont parfois perçues comme des garants de sécurité et de stabilité, elles incarnent aussi, pour de nombreux pays, une forme d'ingérence qui soulève des interrogations sur la souveraineté nationale et l'équilibre des relations internationales,
- ✓ Considérant qu'en Afrique, plus qu'ailleurs, ces bases militaires rappellent un passé marqué par la domination coloniale et les relations asymétriques,
- ✓ Considérant qu'elles s'inscrivent dans une dynamique où la protection des intérêts économiques et stratégiques des puissances étrangères semble parfois primer sur les priorités locales de développement économique et social,
- ✓ Considérant que ces bases militaires servent d'abord et avant tout, d'avant-postes stratégiques aux pays qui les installent ; (i) leur permettant de projeter leur puissance, (ii) de collecter des renseignements, (iii) de dissuader les adversaires, (iv) de protéger leurs intérêts (v) d'exercer une influence à l'échelle locale , régionale et mondiale,
- ✓ Considérant que ces bases militaires, dans le comportement des acteurs qui les gèrent, peuvent être antinomiques à la souveraineté des pays d'accueil,
- ✓ Considérant qu' en Afrique tout au moins, elles fonctionnent jusque-là sur la base d'Accords de défense, prenant la forme de dispositifs coloniaux et néocoloniaux obsolètes, s'appuyant sur des doctrines militaires anachroniques,
- ✓ Considérant que ces dernières années, ces présences militaires étrangères ont fait l'objet d'une vague de dénonciations dans plusieurs pays francophones de

l'Afrique de l'Ouest et du Centre notamment au Mali, au Niger, au Burkina Faso, en Côte-d'Ivoire, au Tchad, au Sénégal...),

- ✓ Considérant que les bases militaires limitent les capacités d'autonomie stratégique des pays africains, des organisations régionales et de l'Union africaine,
- ✓ Considérant que la présence durable de bases militaires étrangères ne symbolise pas seulement l'absence d'unité politique et de souveraineté territoriale ; elle renforce également la fragmentation et la subordination des peuples et des gouvernements du continent ;
- ✓ Considérant l'hybridation des bases militaires avec l'utilisation des unités privées dans leurs interventions ;
- ✓ Prenant en compte les voix qui s'élèvent, tant au sein des sociétés civiles que dans la quasi-totalité des cercles académiques pour remettre en question la légitimité de ces bases dans leurs pays,

Les participants à la 4^{ème} édition des « vespérales géopolitiques » du CEDS de Dakar proposent les recommandations suivantes :

1. Dénoncer et renégocier tous les Accords de défense conclus par les États africains, dans le sens de la priorisation des intérêts stratégiques et souverainistes nationaux et panafricains ;
2. Fixer comme objectif à court, moyen et long terme de fermer toutes les bases militaires étrangères en Afrique, sous la réserve extrême , que leur présence soit justifiée dans le cadre d'une coopération militaire bilatérale de bon aloi, librement consentie et profitable aux parties concernées,
3. Définir un calendrier précis pour la fermeture des bases militaires dont la présence n'est plus justifiée.
4. Travailler à la montée en puissance des armées africaines en concluant des partenariats stratégiques qui favorisent l'émergence et le développement autonome d'industries de l'armement et de défense panafricaines ;

5. Mutualiser les Écoles de guerre et développer une doctrine militaire continentale, afin de rapatrier la formation des forces de défense et de sécurité dans tout le continent;
6. Mutualiser la puissance de feu des armées nationales afin de créer progressivement une véritable Armée africaine continentale, capable de rivaliser avec les grandes puissances, qu'il s'agisse de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air, de la Marine, de l'Espace ou du Cyberespace ;
7. Envisager le développement d'une dissuasion nucléaire continentale au fur et à mesure que les conditions de la fédération africaine se mettront en place, en dénonçant le Traité de non-prolifération nucléaire qui déclare l'Afrique comme une zone exempte d'armes nucléaires ;
8. Appeler les États africains à assurer entièrement le financement de l'Union africaine et des organisations régionales à travers des fonds innovants afin qu'elles s'émancipent de la tutelle des puissances hégémoniques et préservent leur autonomie de décision stratégiques ;
9. Promouvoir une coopération militaire équilibrée et diversifiée en réduisant la dépendance des États africains vis-à-vis des partenaires traditionnels ;
10. Favoriser des partenariats axés sur la formation, le partage de renseignements et la lutte contre la cybercriminalité ;
11. Renforcer les capacités opérationnelles d'intervention des forces armées africaines ;
12. Assurer la promotion des industries d'armement locales à travers des partenariats publics privés en encourageant le transfert de technologie militaires et leur utilisation à des fins civiles ;
13. Développer l'intégration des bases militaires dont les présences sont justifiées dans les économies nationales ;
14. Associer populations locales aux décisions prises concernant les accords de défense et les bases militaires afin d'assurer l'adhésion des peuples ;
15. S'assurer que les populations locales bénéficient économiquement et socialement de la présence éventuelle de bases (emplois locaux, infrastructures civiles, compensations économiques).

16. Travailler à la refondation de l'UA et de son Architecture Paix et Sécurité ;
17. Adopter des systèmes endogènes de défense et de sécurité efficaces et durables pour la Gestion, prévention, résolution conflits et menaces sécuritaires
18. Mettre en place des dispositif d'alerte précoce et rapide en matière de renseignements et d'informations stratégiques ;
19. Encourager les Gouvernements à rester à l'écoute des masses africaines désireuses de prendre leur destin en main ;
20. Mettre en place des partenariats stratégiques avec des bases d'instruction mixte et d'assistance humanitaire

Fait à Dakar le 3à Janvier 2025

Les « Vespérales géopolitiques » du CEDS de Dakar